

Lettre circulaire aux Bourgmestres

Luxembourg, le 09 SEP. 2014

Dossier suivi par:Alex Kies

(+352) 247-4970

: alex.kies@tr.etat.lu

N/réf.: AK/8637/2014

Objet : Installations sanitaires aux différents terminus des lignes d'autobus

Mesdames, Messieurs les Bourgmestres,

Suite aux dernières réunions avec les représentants des chauffeurs de bus, je tiens à vous informer qu'il existe un réel souci concernant l'absence d'installations sanitaires aux gares routières ou aux terminus de lignes d'autobus.

Lors de réunions avec des responsables politiques locaux ou bien avec des services techniques communaux, mon département est obligé de rappeler sans cesse que les terminus doivent être équipés d'installations sanitaires appropriées afin de garantir aux chauffeurs d'autobus des conditions de travail adéquates.

Malheureusement notre sollicitation reste la plupart du temps sans réaction de la part des Communes.

Nous vous rappelons que depuis 2008 le département des transports ne dispose plus de crédit budgétaire pour l'installation et l'aménagement d'infrastructures dans l'intérêt du transport public Par conséquent, nous sommes donc dans l'obligation de nous référer auprès des compétences locales ou régionales pour de telles réalisations.

La mise en place des arrêts de bus et des terminus rentre dans la compétence communale et il est indiqué d'équiper les terminus de bus et les gares routières existants aves des installations sanitaires destinées aux chauffeurs de bus.

A cette occasion, je me permets de vous informer que mes services en coopération avec les maîtres d'ouvrages des nouveaux projets d'infrastructures tels des pôles d'échanges, gares routières ou terminus dont l'Etat ou la SNCFL sont le maître d'ouvrage, prévoient dorénavant d'office des locaux sanitaires comme c'est le cas du nouveau pôle d'échange à Junglinster.

Je vous invite également à consulter la brochure du Verkéiersverbond « Recommandations pour l'aménagement d'arrêts de bus » (lien http://www.mobiliteit.lu/verkeiersverbond/communiques/). Ces recommandations ont été élaborées par un groupe de travail multidisciplinaire sous la tutelle du Verkéiersverbond en collaboration étroite avec le Syvicol.

En vue d'améliorer les conditions de travail et d'hygiène des chauffeurs de bus, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Bourgmestres, en l'assurance de ma considération très distinguée.

François Bausch

Ministre du Développement durable et des Infrastructures

Copie aux syndicats